

SYNDICAT MIXTE D'IRRIGATION ET DE MISE EN VALEUR DU FOREZ-----
siège : Sous-Préfecture de MONTBRISON
-----**BOITE POSTALE 181 - 42604 MONTBRISON CEDEX****Téléphone : 04 77 96 10 39 - Télécopie : 04 77 58 83 08 - Email : contact@smif42.fr****DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL****Séance ordinaire du 30 JUIN 2023****OBJET DE LA DELIBERATION TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DES
INSTALLATIONS UZORE - APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 AU MARCHÉ DU
LOT2 – ELECTROMECHANIQUE – SMIF/SAUR (en annexe)**

Le Président certifie,

1°) Que la convocation de tous les membres du Comité Syndical en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi.

2°) Que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Comité, a été adoptée à l'unanimité des votants.

3°) Que le nombre de membres du Comité Syndical en exercice au jour de la séance était de 18 sur lesquels il y avait 10 membres présents et 3 membres représentés par pouvoir accordé, soit 13 membres votants à savoir :

Présents :

1-	M. BONNEFOY Jean-Yves, Président	12-
2-	Mme BROSE Chantal	13-
3-	Mme BRUEL Nicole	14-
4-	M. CHAZAL Jacques	15-
5-	M. COUCHAUD Patrice	16-
6-	M. DALBEGUE Gérard	17-
7-	M. FRECON Laurent	18-
8-	M. REBOUX Georges	
9-	M. SANIAL Jean	
10-	M. VERNET Gérard	
11-		

Absents avec excuses : Mme DARFEUILLE Marianne – M. FRECON Sébastien - M. OGIER Yvan – M. PALIARD Rambert - M. REVEILLE Yves**Absents représentés : M. CHARRETIER Nicolas donne pouvoir à M. FRECON Laurent
M. FRECHET Daniel donne pouvoir à Mme BROSE Chantal
M. LARDON Eric donne pouvoir à M. BONNEFOY Jean-Yves****Secrétaire élu pour la durée de la session : M. REBOUX Georges**

Monsieur le Président rappelle que, dans le cadre du marché de travaux de restructuration des installations uzore du Lot 2 - Electromécanique – SMIF/SAUR, suite aux études d'exécution, il est apparu nécessaire d'intégrer des prestations non prévues initialement en substitution totale ou partielle de prestations initialement prévues et de modifier ou de supprimer certaines prestations prévues initialement. Le présent avenant fait état des variations consécutives qui se répercutent sur

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200314-20230630-C01-20230630-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2023

Affichage : 03/07/2023

Certifié exécutoire par le Président compte-tenu de sa réception en Préfecture et de sa publication aux dates susvisées

le marché de travaux du Lot 2 – Electromécanique – SMIF/SAUR. Parallèlement, il paraît nécessaire de modifier le délai d'exécution.

Où cet exposé et après avoir délibéré, le Comité :

- approuve l'avenant n° 1 au marché de travaux du Lot2 – Electromécanique – SMIF/SAUR tel que présenté,
- délègue son Président pour signer toutes les pièces se rapportant à cette décision,

COPIE CERTIFIEE CONFORME
A MONTBRISON, le 30 juin 2023

Le Président,
Jean-Yves BONNEFOY

P.J. :- Avenant n°1 – Lot 2 – marché SMIF/SAUR

